Réintroduire le congé culturel

100%

STATUT

Recommandation transposée

Version 4

Travaux réalisés

- 2024 : 78 demandes de congé culturel ont été introduites, dont 62 ont rempli les conditions d'octroi et ont été accordées.
- 2023 : 50 demandes de congé culturel ont été introduites, dont 33 ont rempli les conditions d'octroi et ont été accordées.
- Février 2023 : Entrée en vigueur de la loi du 6 janvier 2023 portant institution d'un congé culturel et du règlement grand-ducal du 25 janvier 2023 fixant les modalités d'application du congé culturel
- 6 décembre 2022 : Vote du projet de loi portant institution d'un congé culturel par la Chambre des Députés
- 1^{er} décembre 2022 : Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- 15 septembre 2022 : Adoption d'une série d'amendements parlementaires par la Commission de la Culture
- 2022 : Examen des avis du Conseil d'État, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Salariés et du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises
- 27 janvier 2022 : Présentation du projet de loi par la ministre Sam Tanson à la Commission de la Culture et à la presse
- 13 janvier 2022 : Dépôt du projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux (doc. parl. 7948)
- 15 décembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement
- Automne 2021 : Consultations interministérielles

- Mai 2021 : Consultation publique sur le congé culturel (date limite : 31 mai 2021)
- Avril 2021 décembre 2021 : Élaboration d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de règlement grand-ducal
- 2021 : Étude comparative des différents types de congés spéciaux et évaluation juridique de l'ancien système du congé culturel
- 2019-2020 : État des lieux et analyses des spécificités et nécessités du secteur culturel.
- Analyse de la réintroduction éventuelle du congé culturel révisé

Communications officielles

• 07.12.2022 : La chambre des Députés a voté 4 projets de loi concernant le secteur culturel

Documentation

- Guichet.lu : Demander un congé culturel
- Règlement grand-ducal du 25 janvier 2023 fixant les modalités d'application du congé culturel
- Loi du 6 janvier 2023 portant institution d'un congé culturel
- Règlement grand-ducal abrogé du 13 janvier 1995 fixant les modalités d'exécution de la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel
- Loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir et abrogeant la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel
- Règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 abrogeant le règlement grand-ducal du 13 janvier 1995

Contact

- Anna Ratajewicz (+352) 247 86637 anna.ratajewicz@mc.etat.lu
- Elisabeth Widung (+352) 247 76685 elisabeth.widung@mc.etat.lu

Mise en ligne

Première version : 26.10.2020Dernière modification : 13.01.2025